

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10⁰⁴ AVRIL 2019

Présents : Arielle ESCURET, David WEBB, Joël MARCOUYRE, Christian COURTENS, Christian CORDIER (arrivé à 19H05), Estelle CREBASSA, Régis CEBE, Claude TARRAGA, Julien OURADOU, Robert CAHUZAC, Marie-Pierre CANNAC (arrivée à 19H08), Anne BOISSEZON (arrivée à 19H17)
Procurations : Jean-Marie VISSAC à Arielle ESCURET, Josiane BOUISSON à Christian COURTENS, Annie GUIBLAIN à David WEBB
La séance est ouverte à 19H02.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27/03/2019

Robert Cahuzac constate que plusieurs observations d'analyse des résultats qu'il a faites en séance n'ont pas été prises en compte dans ce compte rendu qui ne décrit donc pas vraiment la situation financière dégradée de la commune.

La gestion 2019 se traduit en réalité par des déficits respectifs des budgets Principal, Tourisme et Assainissement de -132 300 €, -33 100 € et -13 500 €, un total tous budgets confondus égal à - 178 900 €.

En outre, pour le budget Principal, la somme de 63 654 € comptabilisée en recette sur le compte 1068 est simplement un prélèvement sur les réserves municipales ; une recette exceptionnelle de 55 000 € a été réalisée suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'électricité (SIE) ; la CdCMC n'a été remboursée que de 20 000 € alors qu'il était inscrit 100 000 € au budget primitif (somme due restante 163 620,91 € à répartir sur les exercices ultérieurs).

Globalement, tous budgets confondus, il indique que les avoirs financiers (ou réserves de la commune en fin d'exercices étaient passés de 482 300€ fin 2014 à 41 900€ fin 2018 (220 800€ fin 2017).

Madame le Maire rappelle que pour le budget tourisme, la Commune a continué à émettre des titres correspondant aux loyers de la société Valmy pour la somme de 162 912,31 € sans que ces titres soient provisionnés bien qu'une procédure était en cours. Robert Cahuzac lui répond qu'elle admet donc que les recettes communales ont été volontairement surévaluées en 2014. Madame le Maire ajoute que la dissolution du SIE a également généré une dépense exceptionnelle de 22 000 € et que des subventions restent à percevoir (certificats d'économie d'énergie, environ 150 000€) et solde de la tranche 2 du camping. Robert Cahuzac fait remarquer que ces subventions auraient dû figurer aux comptes administratifs au titre des restes à réaliser (obligation réglementaire pour la sincérité des comptes) et que concernant la T2 du camping, elle aurait du être soldée depuis au moins 2 ans, la date limite fixée pour paiement de la part du Département étant désormais largement dépassée. Mme le Maire entreprendra une démarche pour obtenir une dérogation.

Madame le Maire soumet au vote l'approbation de ce compte rendu, en observant qu'il n'a pas encore été publié. Robert Cahuzac fait remarquer que le délai de publication est d'une semaine après la séance.

Vote : Pour : 7 (Escuret, Marcouyre, Webb, Vissac, Guiblain, Courtens, Bouisson)
Contre : 5 (Cèbe, Cannac, Tarraga, Ouradou, Cahuzac)
Abstention : 2 (Crebassa, Cordier)

2. VOTE ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme le Maire présente la répartition des subventions par associations, dont le montant global reste inchangé par rapport à 2018 (4 450€). Régis Cèbe demande la raison pour laquelle la subvention de 200€ à « Ateliers Rivière Randonnée » n'est pas renouvelée. Mme le Maire répond que cette association a une activité principalement commerciale. En outre, la somme de 350€ avait été attribuée en 2018 à l'association Tita Tafa Tafari pour un spectacle non renouvelé en 2019. Elle propose donc de « reventiler » 550 € sur le Foyer rural (+230 €), les

anciens combattants (+70€ pour participation au spectacle du centenaire) et 250€ pour l'Association sportive du Collège d'Olargues pour aider au développement de la pratique des activités de pleine nature et notamment du canoë. Christian Cordier s'étonne que l'Amicale des sapeurs pompiers ne perçoive que 150€. Madame le Maire répond qu'elle a sollicité depuis plusieurs années les responsables de l'Amicale sans réponse. Pour Régis Cèbe, les communes bénéficiant du service des pompiers devraient subventionner elles aussi l'Amicale.

Vote : Pour à l'unanimité, soit 15 voix

3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2019

Un débat s'engage, concernant l'ensemble des budgets Principal, Tourisme et Assainissement. En préalable, Christian Cordier tient à dire qu'il ne comprend pas pourquoi une réunion préparatoire sur l'élaboration des budgets primitifs n'a pas été organisée. Mme le Maire répond en avoir tenu une sur les comptes administratifs.

Régis Cèbe, Estelle Crébassa et Robert Cahuzac s'associent à la remarque de Christian Cordier et jugent inacceptable cette façon de procéder. Ils ajoutent qu'en outre seuls les projets des budgets primitifs Principal et Assainissement ont été envoyés, qui plus est très tardivement (le 3 avril au soir), celui du Tourisme étant distribué en séance.

Régis Cèbe observe que les dépenses de fonctionnement du budget Principal sont en progression constante depuis 5 ans alors qu'une bonne gestion doit les limiter afin de dégager des ressources pour investir. Il ne comprend pas pourquoi on prévoit un budget de 199 200€ pour les charges à caractère général alors que le réalisé en 2018 était 155 783€, de 225 170€ pour les charges en personnels alors que le réalisé en 2018 était 182 431€, et globalement pour le fonctionnement de 635 160€ alors que le réalisé en 2018 était 522 188€. Madame le Maire répond que, cette année, elle n'a pas opéré de virement de la section fonctionnement vers la section investissement et rappelle la nécessité d'équilibrer les budgets.

Elle ajoute que le budget Tourisme ne doit plus être subventionné par le budget Principal. Le budget Tourisme devrait bénéficier d'une réduction des dépenses suite au départ de personnels titulaires et à l'intégration de son secrétariat au service administratif afin de diminuer certaines charges.

Robert Cahuzac déclare ne rien comprendre à la logique de ces budgets et pense que plutôt que de surévaluer les dépenses de fonctionnement pour un équilibre comptable il valait mieux dégager des recettes pour investir. Il demande quelles sont les opérations d'investissement qui sont programmées pour 2019.

Mme le Maire indique alors qu'il est prévu d'investir:

- sur la voirie (compte 2152) 54 944,01€ dont une partie au Verdier bas et une autre à définir en fonction de l'enfouissement des réseaux par ENEDIS actuellement en cours. Robert Cahuzac rappelle que ce n'est pas à la Mairie à payer des travaux au Verdier bas destinés à canaliser les eaux de ruissellement mais aux particuliers qui ont réalisés des aménagements empêchant les écoulements naturels.

- réseaux (compte 21538) 20 000€ pour l'éclairage public (passage en LED ou coffrets)

- Immeubles de rapport (compte 2132) 25 000€ afin de poursuivre les changements d'huissieries et des travaux de rénovation des logements communaux.

- autres bâtiments publics (compte 21318) pour mise aux normes des sanitaires de la salle polyvalente.

- Concernant l'assainissement, il est prévu de reprendre le champ d'épandage pour le parking des Gorges d'Héric (14 588,01€ sur le compte 61523) et l'élaboration du schéma directeur (60 000€ sur le compte 203).

Concernant le tourisme, Régis Cèbe demande la justification des 25 000€ figurant au compte 60611 « eau-assainissement ». Il lui est répondu que 5 000 € sont provisionnés pour les dépenses courantes et 20 000€ pour régler les factures exceptionnelles dues aux fuites d'eau au

Village Vacances et au camping. Elle précise qu'elle a contacté le président du SIAE au sujet du Village vacances car elle considère que la Commune n'est pas responsable. Christian Cordier s'inquiète du respect de la réglementation au sujet des deux employés saisonniers embauchés par la mairie pour gérer le camping pendant la saison.

Globalement les budgets primitifs sont 583 805€ pour le Principal, 284 850€ pour le Tourisme et 123 446€ pour l'Assainissement. Régis Cèbe et Robert Cahuzac considèrent que ces budgets sont insincères.

Les discussions ayant porté sur l'ensemble des budgets, il est convenu de passer au vote successif de chacun d'eux.

Vote : Pour : 8 (Escuret, Marcouyre, Webb, Vissac, Guiblain, Courtens, Bouisson, Boissezon)
Contre : 6 (Cèbe, Cannac, Tarraga, Ouradou, Cahuzac, Cordier)
Refus de participer au vote : 1 (Crebassa)

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF TOURISME 2019

Vote : Pour : 8 (Escuret, Marcouyre, Webb, Vissac, Guiblain, Courtens, Bouisson, Boissezon)
Contre : 6 (Cèbe, Cannac, Tarraga, Ouradou, Cahuzac, Cordier)
Refus de participer au vote : 1 (Crebassa)

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2019

Vote : Pour : 8 (Escuret, Marcouyre, Webb, Vissac, Guiblain, Courtens, Bouisson, Boissezon)
Contre : 6 (Cèbe, Cannac, Tarraga, Ouradou, Cahuzac, Cordier)
Refus de participer au vote : 1 (Crebassa)

6. DELIBERATION POUR CESSION A TITRE GRACIEUX PARCELLES CRECHE « LA CAROSETTE »

Madame le Maire expose que, lors de la construction de la crèche, des parcelles avaient été mises à disposition de la CCOJ sans connaître précisément l'emprise au sol. Il convient de régulariser cette situation par la création d'une nouvelle parcelle dont la limite serait celles des clôtures et des murs, parcelle à céder à titre gratuit à la CdCMC qui en deviendrait propriétaire ainsi que du bâtiment.

Régis Cèbe trouve inacceptable cette situation, en particulier l'absence d'accord écrit (convention ou acte notarié) préalable à la construction de la crèche ainsi que la cession du terrain gratuitement plusieurs années après. Il fait observer que si la commune renonce au foncier, elle n'aura plus aucune maîtrise sur cet espace et son bâtiment. Robert Cahuzac rajoute que, pour compléter ces errements et « arrangements », la CCOJ avait financé sur le marché de la crèche le gros œuvre du local bouliste appelé « extension de la salle polyvalente » (réalisé par la même entreprise que celle qui a construit la crèche et simultanément à celle-ci).

Vote : Pour 9 (Escuret, Marcouyre, Webb, Vissac, Guiblain, Courtens, Bouisson, Boissezon, Crebassa)

Contre : 5 (Cèbe, Cannac, Tarraga, Ouradou, Cahuzac)

Refus de participer au vote : 1 (Cordier)

7. DELIBERATION POUR « OPERATION FACADES » PORTEE PAR LE PHLV

Madame le Maire informe que, pour cette opération consistant à financer la rénovation de murs de façades en pierre, il n'est pas nécessaire d'avoir un seul centre ancien et que plusieurs zones de la commune pourraient être éligibles (sauf maisons isolées).

Elle relance sa proposition de constitution d'un groupe de travail pour fixer ces périmètres. Elle insiste sur le fait que des administrés ont préparé des dossiers et qu'il faut fixer ces périmètres si on ne veut pas entraver leurs démarches.

8. CHAPELLE DE LA VOULTE

Mme le Maire informe que la visite du bureau de contrôle chargé de contrôler la sécurité sous l'ancien pont-levis, en même temps que celui de La Coste au Verdier, est programmée pour le jeudi 11 avril 2019. Robert Cahuzac rappelle qu'une réunion s'est tenue le 20 avril 2018, ayant pour objet un projet global de valorisation de la chapelle et avait conclu qu'une première étape consistait pour la mairie à acquérir la maîtrise foncière des alentours immédiats, essentiellement des parcelles F-485 et F-488. Il s'étonne qu'un an plus tard aucune action n'ait été engagée. Mme le Maire répond qu'elle a accompli des démarches préalables (notaire, aide juridique...) que la visite du bureau de contrôle est pour elle un préalable et qu'elle va lancer la procédure "d'acquisition de bien en état manifeste d'abandon". Robert Cahuzac ne voit le lien entre la visite de contrôle et la procédure juridique d'acquisition de parcelle et demande une échéance. Il lui est répondu qu'elle sera soumise au vote du conseil municipal avant août 2019. Plusieurs membres du conseil municipal évoquent la responsabilité qui incomberait à la commune si elle se portait acquéreuse de parcelles en cas d'effondrement des murs qui les supportent.

9. QUESTIONS DIVERSES

Quinze questions ont été posées par mail par Robert Cahuzac.

1. Statut d'un chemin reliant le chemin du Fanc à une propriété

Un habitant a interrogé en 2015 et saisi Mme le Maire par lettre recommandée en 2016 pour savoir si ce chemin est privé ou communal suite à une vente de particuliers à la mairie. L'ancien maire ayant donné son autorisation pour le passage de réseaux, il semble être communal. Mme le Maire affirme n'avoir pu retrouver aucun document à ce sujet en Mairie, avoir interrogé l'ancien maire sans avoir de réponse.

2. Achat d'un terrain au camping

Robert Cahuzac rappelle que par délibération du 14 septembre 2018, Mme le Maire est autorisée à entreprendre les démarches pour acquérir une parcelle de 400 m² incluse dans le camping municipal et demande où en sont ces démarches. Aucune réponse n'est apportée.

3. Point sur les activités du GT sur la surfréquentation des Gorges d'Héric

Par mail du 3 septembre 2018, Mme le Maire avait annoncé la création d'un groupe de travail pour anticiper la saison prochaine par des actions concrètes la surfréquentation des gorges d'Héric. Robert Cahuzac demande quelles suites ont été données. Madame le Maire répond que le travail s'est d'abord porté sur la signalétique qui est en train d'être adaptée.

4. Sécurité de la cave coopérative

Régis Cèbe rappelle l'insécurité des abords de la cave coopérative et informe le Conseil qu'il a contacté à plusieurs reprises ses responsables sans obtenir de réponse. Madame le Maire et Christian Courtens font remarquer qu'en effet, il est extrêmement difficile d'avoir un contact avec les propriétaires (« cave de Quarante ») qui jusqu'à présent n'ont pas répondu aux diverses sollicitations. Les élus conviennent que la question de l'avenir de ce site devra être abordée rapidement.

Certains élus de la majorité municipale trouvent que la séance du conseil est trop longue et se lèvent pour quitter la salle. Mme le Maire fait remarquer qu'au vu du nombre de questions posées (15), cela conduirait à faire un deuxième conseil municipal. Elle s'engage à répondre à Robert Cahuzac et clôt la séance à 21H35.

Le Secrétaire de la séance


Robert CAHUZAC

Le Maire

Arielle ESCURET

